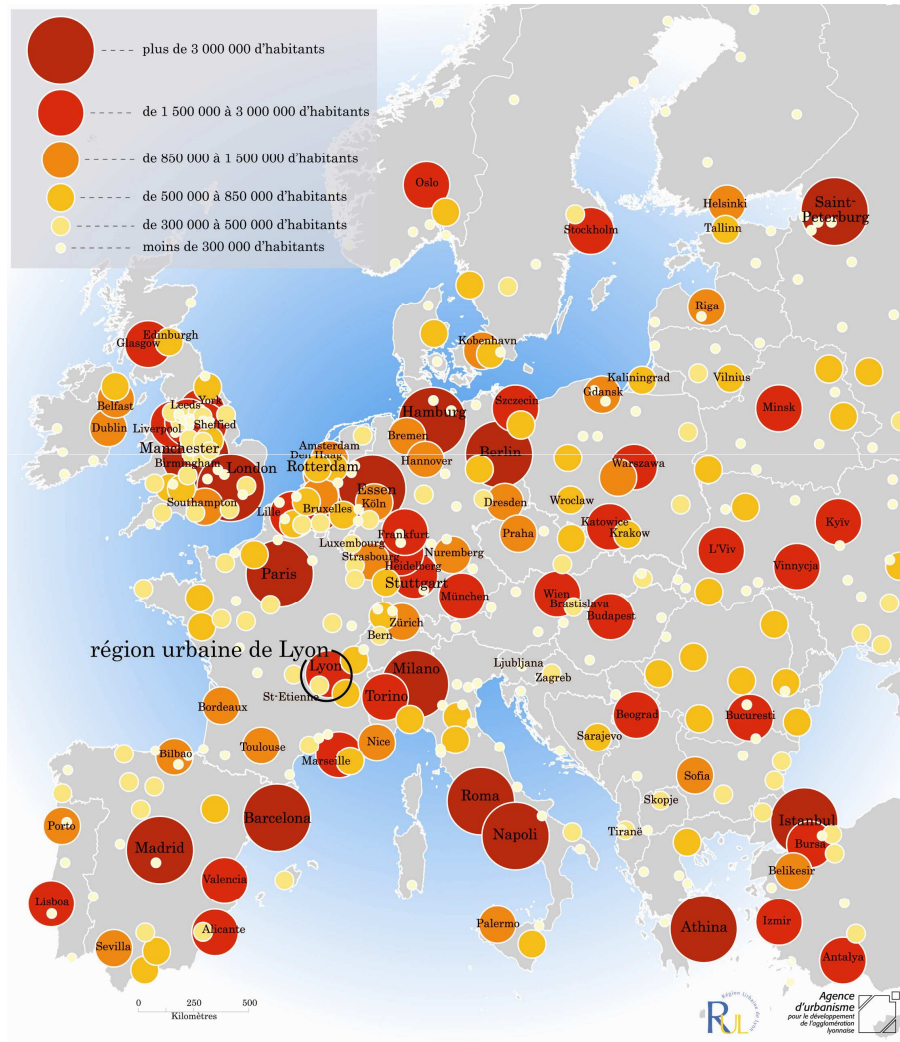


# La gouvernance métropolitaine



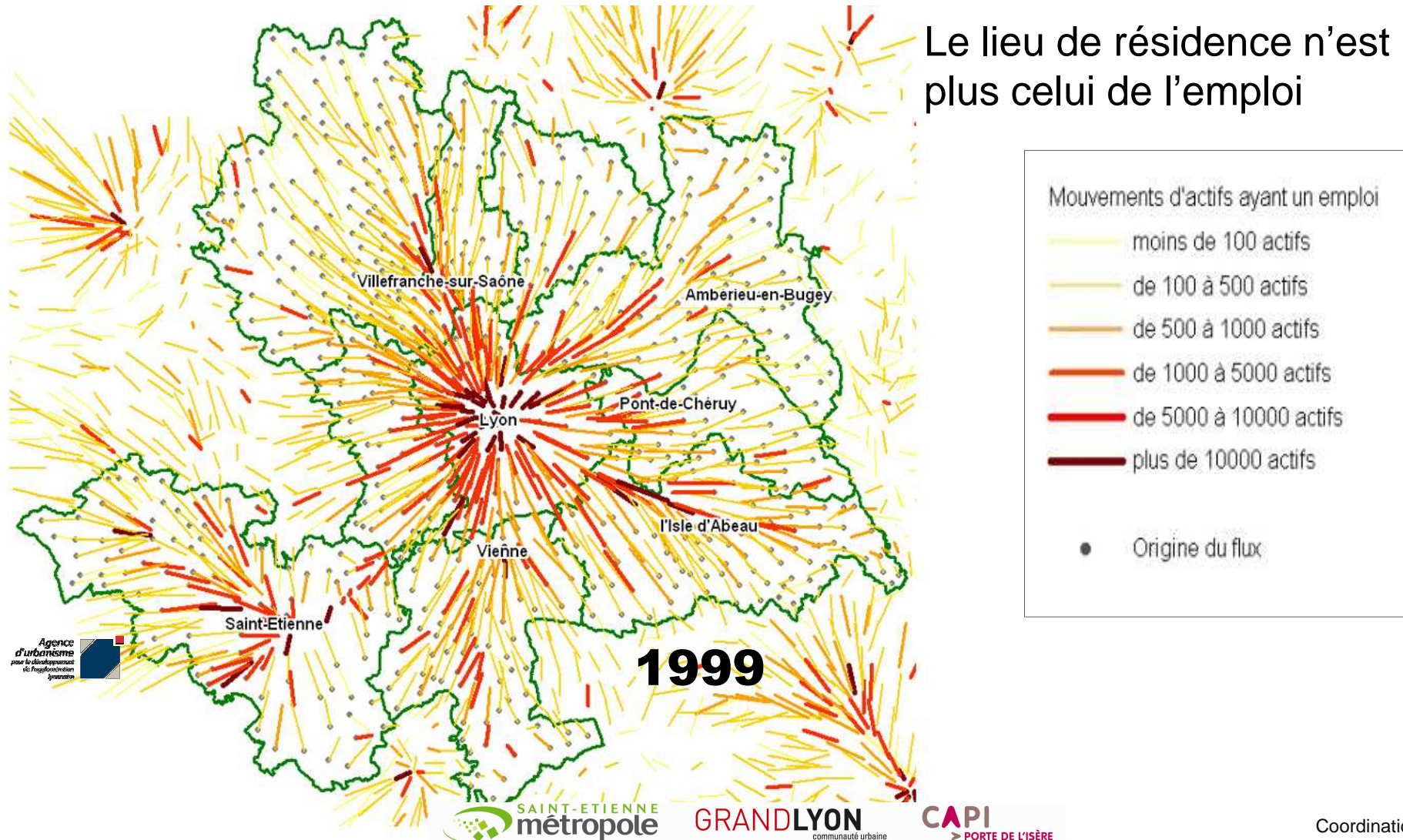
**Le contexte européen renforce la  
compétitivité des métropoles et les modes  
de vie évoluent**

# Bâtir une métropole d'intérêt européen : l'Eurométropole



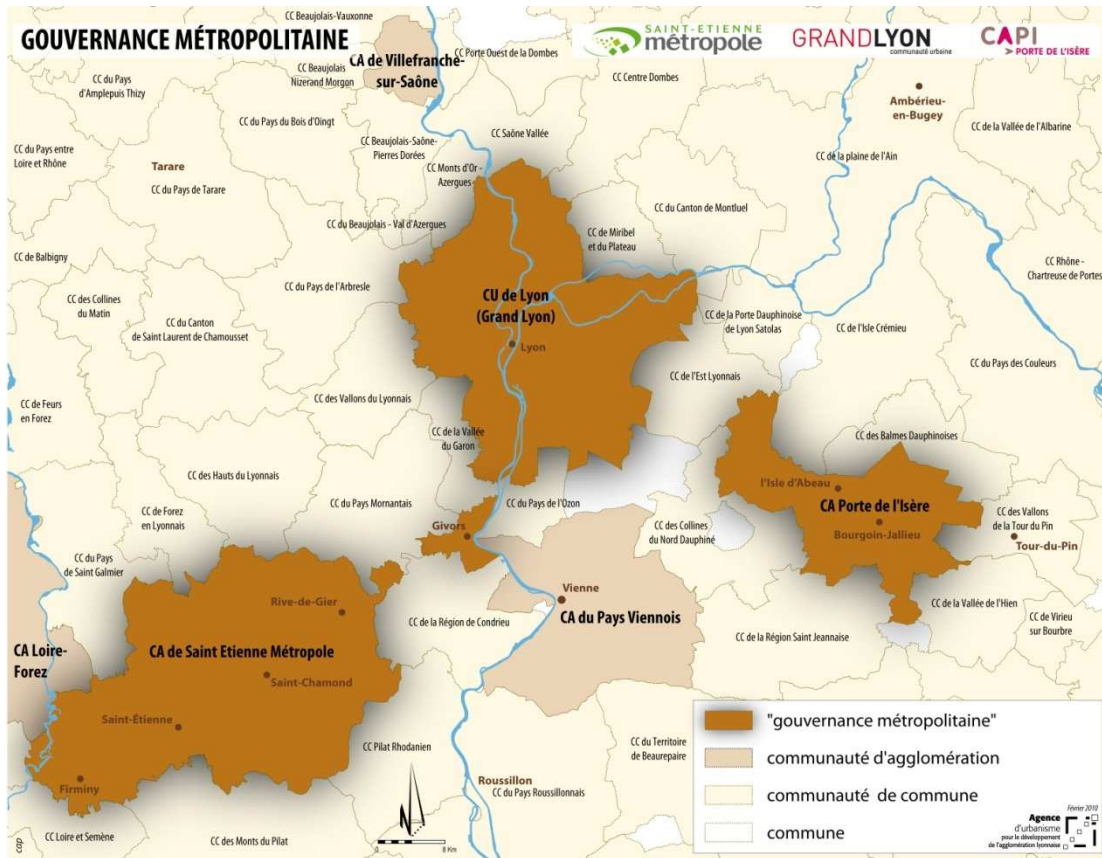
<b>Barcelone</b>	<b>4,8</b>
<b>Milan</b>	<b>3,9</b>
<b>Manchester</b>	<b>2,5</b>
<b>Francfort</b>	<b>2,5</b>
<b>Munich</b>	<b>2,4</b>
<b>Turin</b>	<b>2,2</b>
<b>Eurométropole (SEM-GL-CAPI)</b>	<b>1,8</b>
<i>Région Urbaine de Lyon</i>	<i>2,9</i>

# Bâtir une métropole capable de s'adapter aux évolutions des modes de vie



# Une métropole multipolaire basée sur la coopération et le volontariat

# 3 pôles moteurs



## - Saint-Etienne Métropole :

- 43 communes / 570 km<sup>2</sup>
- 379 000 hab.
- 150 000 emplois

## - Grand Lyon :

- 57 communes / 521 km<sup>2</sup>
- 1,3 million d'hab.
- 790 000 emplois

## - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère :

- 21 communes / 230 km<sup>2</sup>
- 95 400 hab.
- 46 000 emplois

# 4 principes fondateurs

- **VOLONTARIAT** : une coopération basée sur le volontariat de ses membres, dans le respect des identités de chacun et de la diversité des territoires.
- **PRAGMATISME** : produire des actions concrètes, génératrices de valeur ajoutée, dans le cadre du mandat en cours.
- **INNOVATION** : explorer, expérimenter de nouvelles formes de coopération institutionnelle.
- **OUVERTURE** : pilotage et consolidation de la coopération à trois dans une première phase de définition du plan d'actions, puis association des partenaires dossier par dossier.

## 4 enjeux eurométropolitains

- **Economie, recherche, université et innovation** : renforcer la compétitivité et l'attractivité internationale du territoire en valorisant les potentialités respectives des trois agglomérations et en fédérant les ressources au niveau d'une taille critique suffisante.
- **Culture, sports et loisirs** : renforcer la complémentarité des événements, encourager la création et l'innovation, et favoriser le sentiment d'appartenance à un même bassin de vie.
- **Déplacements et mobilité durable** : renforcer l'accessibilité internationale de l'Eurométropole, mailler le territoire avec un réseau de transports en commun adapté, et traiter efficacement la question de la logistique.
- **Aménagement du territoire et planification** : organiser un développement durable du territoire en évitant que les grands pôles urbains ne se déploient de manière tentaculaire en mitant les espaces naturels et agricoles.

## II- L'Eurométropole concrète et pragmatique

# 15 actions pour l'Eurométropole

## ***Economie : une eurométropole dynamique et compétitive***

- Un schéma d'accueil des entreprises à l'échelle de l'Eurométropole
- Valoriser les savoirs avec le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur : réponse au grand emprunt, filières d'excellence...
- Présence commune à l'international (salons)
- Mobiliser les partenaires économiques : « Eurométropole, l'esprit d'entreprise »

## ***Culture : une eurométropole vivante et vibrante***

- L'Eurométropole des 4 biennales : danse, cirque, design, art contemporain
- L'Eurométropole du patrimoine : tourisme urbain et rayonnement des grandes institutions culturelles
- Développer la SaintéLyon

## ***Déplacements : une eurométropole mobile durable***

- Définir un schéma de transports métropolitain
- Structurer un outil de gouvernance adapté à la mise en œuvre du schéma de transports
- L'Eurométropole laboratoire de la logistique

## ***Aménagement et planification des territoires : une eurométropole multipolaire équilibrée***

- Mettre en œuvre les orientations de l'InterScot : multipolarité, densification, lutte contre l'étalement urbain...
- Voie verte des confluences : des gorges de la Loire à la Bourbre, en passant par le Rhône et la Saône
- Développer l'agriculture périurbaine en favorisant les circuits courts

## ***Actions transversales : une eurométropole de projets***

- Se mobiliser pour les vallées de l'Ondaine, du Gier et Givors
- Partager une ambition pour le développement de Saint Exupéry

# Le management de la démarche

- **Séminaire fondateur du 9/07/2009** : mise en place d'ateliers de travail pour les 4 enjeux (économie, culture, déplacements, aménagement) et partage d'un premier cadre d'intentions communes.
- **Mise en place du dispositif de gouvernance** (automne 2009) :
  - un pilotage politique fortement porté par les trois présidents.
  - des ateliers thématiques associant élus et techniciens, pilotés par un binôme élu-technicien, pour l'élaboration de pistes d'actions et leur mise en œuvre.
  - un dispositif d'animation et de coordination basé au sein de la RUL.
- **Séminaire du 09/02/2010** :
  - restitution des travaux des ateliers pour la définition d'un plan d'actions métropolitain.
  - signature de la convention de coopération métropolitaine pluriannuelle (3 ans) entre les 3 Présidents fixant les principes, les objectifs et le financement de l'animation de la démarche.
  - entrée du Pays Viennois dans le dispositif d'ici la fin de l'année 2010.
- **Mise en œuvre concrète du plan d'actions** à partir de mi-fevrier 2010.  
Chaque projet trouvera sa propre maîtrise d'ouvrage, ses modalités de financement et sa clé de répartition.